

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : La saison sportive commence au mois de Septembre jusqu'au mois de Juin. Tous les membres de la section Arts Martiaux doivent être à jour de leur Licence après 2 cours. Passé ce délai, l'accès au cours sera refusé par le professeur et les membres du bureau.

Article 2 : La cotisation est versée pour l'année complète et ne peut pas être remboursée au cours de la saison sportive. Lors de l'inscription pour le Judo, le Karaté et la Capoeira, un certificat médical de moins de 2 mois sera exigé. Un QS Sport sera demandé pour le Taïso.

Article 3 : Les adhérents doivent arriver 10 minutes avant le début du cours afin de se mettre en tenue, et ils doivent quitter les installations sportives dans les 10 minutes après les cours.

Les parents qui déposent leurs enfants devront s'assurer de la présence du professeur et sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée de celui-ci dans la salle (dojo). Les adhérents attendent le début du cours sur les bancs. L'accès aux tatamis est interdit en l'absence du professeur ou d'un membre du bureau.

Article 4 : Les parents ne pourront rester dans la salle pendant la séance. Sauf pour les essais où seul 1 parent pourra rester sur les 2 cours d'essai. Sauf avis contraire du professeur.

Article 5 : Lors des séances, les judokas doivent avoir un kimono et des zoris (ou tongs) pour accéder au tatami et avoir leur propre gourde ou bouteille d'eau. Il est interdit de porter tout objet métallique (bijoux, montre, barrettes, ...). Les cheveux longs doivent être attachés par un lien souple.

Article 6 : Le passeport est obligatoire pour tous les judokas et karatékas souhaitant participer aux compétitions. Pour l'obtenir, renseignez-vous auprès d'un membre du bureau.

Article 7 : Les cours ne seront pas dispensés durant les vacances scolaires, les ponts et jours fériés sauf avis contraire. Le professeur informera les élèves au fur et à mesure de l'année.

Article 8 : Tout changement du règlement intérieur sera notifié aux adhérents.

⌘-----

Coupon à nous remettre à l'inscription

Nom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent et de son représentant légal précédé de la mention « lu et approuvé »